



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 20 mars 2019

Ouverture de la séance à 19h30

Absents excusés : Louis DEROIN donne pouvoir à Daniel GRANJON, Laurence KOLHER, Isabelle LALAOUI.

Secrétaire de séance : Roger GUISET

Lecture des délibérations du 19 février 2019

1° FINANCES

- **BUDGET PRIMITIF 2019**

- **LOTISSEMENT** - Fonctionnement : reprise des 32 663,12 € qui concernent la finition de la voirie interne au lotissement qui sera réalisé cet été
- **FORETS** : Dépenses et recettes inscrites à hauteur de 62 527,63 € en fonctionnement, et de 51 263,77 € en investissement
- **BUDGET GENERAL**
 - o Fonctionnement : Ce sont 1 804 858,90 € qui ont été inscrits au budget

DEPENSES	1 804 858.90
Charges à caractère général	600 771
Charges de personnel	582 767.90
Atténuation de produits	30 000
Virement à la section d'investissement	410 120
Autres charges de gestion courante	118 900
Charges financières	62 300

RECETTES	1 804 858.90
Excédent antérieur reporté	127 555.90
Atténuation de charges	2 000
Produits des services	70 100
Impôts et taxes	1 254 068
Dotations et participations	202 635
Autres produits de gestion courante	148 500

- Investissement : section équilibrée à hauteur de 1 061 213,29 €

DEPENSES	1 061 213.29
Reprise du déficit 2018	228 218.29
Dotation fonds divers réserve	12 000
Remboursement capital emprunt	303 995
Immobilisation incorporelles	15 000
Travaux : Rénovation rues Saint Paul, Champs des Isles, Cimetière, Cul du four Rénovation cours de tennis, paratonnerre église, agence postale, Achats de matériel pour les services : Secrétariat et techniques Achats de terrains	404 550

RECETTES	1 061 213.29
Virement de la section de fonctionnement	410 120
Dotations : Excédents de fonctionnement, taxe aménagement, FCTVA	370 668.29
Subventions : Etat, Département, Poste, Ademe, Syded	130 425
Emprunt	150 000

- **Vote des Taux Communaux** : les taux 2019 n'évoluent pas et restent à leur niveau 2018. La seule progression de la charge sur les ménages provient de la réévaluation des bases par les services de l'Etat, de 2.2 %.
 - Taxe d'habitation 11,00 %
 - Foncier bâti 19,00 %
 - Foncier non bâti 22.29 %
- **Taxe locale 2020 sur la Publicité** : dans le cadre des emplacements publicitaires fixes, le tarif communal applicable à nos panneaux publicitaires non numériques sera de 21,10 € le m² pour 2020.
- **Cession des machines à coudre** : le club couture ayant cessé son activité en 2018, les 3 machines à coudre achetées par la commune en 2010 et 2011, seront cédées au prix de 100 € aux anciens membres du club qui sont intéressés. La recette de la vente sera affectée au budget du CCAS.

2° TRAVAUX NEUFS

- **Point sur les consultations en cours** : Elles concernent la rénovation des courts de tennis et des travaux de voirie 2019, et feront l'objet de choix lors du prochain conseil municipal, le 16 avril.

- **Demande subvention pour audit énergétique de 5 bâtiments communaux** : une demande de subvention sera déposée auprès de l'ADEME, afin de lancer l'étude thermique de 5 bâtiments communaux (Mairie, les 2 groupes scolaires, le Périscolaire, et la Salle Polyvalente). Cette étude permettra de juger la pertinence de modifications à apporter afin d'économiser l'énergie. Cette opération sera réalisée par le cabinet ASSIST de Montbéliard pour un montant de 14 088 € TTC, subventionnée à 70 % du HT par l'ADEME.

3° JEUNESSE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

- **Organisation scolaire 2019-2020** :

Les services de l'Education Nationale ont sollicité notre avis dans le cadre de la fusion des 2 groupes scolaires, pour aboutir à une école à direction commune, ce qui aurait pour conséquence

- Lissage des effectifs avec moyenne par classe pouvant dépasser 27
- Possibilité de cours doubles (GS maternelle et CP)
- Suppression d'un poste de direction, mais décharge de service à 50 %.
- Ouverture du Périscolaire à tous les élèves.

Le Conseil Municipal décide d'émettre **un avis défavorable** à cette proposition de fusion aux motifs suivants :

- L'école maternelle avec toute sa spécificité mérite une place à part entière
- Le lissage des effectifs prévu par l'administration est à double tranchant : dans un premier temps, il permet un seuil d'ouverture à 27 au lieu de 30, mais il accroît le risque de fermeture en cas de baisse des effectifs.
- Cette fusion impliquerait l'ouverture du périscolaire à tous les élèves (capacités d'accueil...)
- Problèmes de ressources humaines dans le cadre de fermeture d'une direction (proposition injuste et brutale).

4° PERSONNELS / Régime indemnitaire au profit de Dorine GUITONNY : Dorine, Adjoint technique territorial, recrutée le 22 mai 2018 sera titularisée au 22 mai 2019. Dans ce contexte, le maire précise qu'à compter du 1 juin 2019, l'IFSE sera versé à Dorine dans les mêmes conditions que les autres employés.

5° DEMARCHE PERSONNES AGEES ET JEUNESSE :

- L'association d'aide et de soins à domicile « Soli-cités » a organisé avec le CCAS, lundi 18 mars après-midi, dans les salles de la mairie, une séance de bien être, destinée aux seniors. Les prochains ateliers seront organisés, le mardi 23 avril de 14h à 16h dans les mêmes salles.

6° FORETS :

- **Point sur l'affouage** : Les coupes d'affouage avancent bien, 25 lots sont déjà stérés, pour une valeur avoisinant les 3100€.

- **Motion de soutien aux personnels ONF** : Le conseil municipal de Mathay déplore la diminution continue du service public en milieu rural, et apporte son soutien aux personnels de l'Office National des Forêts du Doubs. Il affirme son attachement au régime forestier et s'inquiète de sa remise en cause. Après de nombreuses suppressions de postes, la direction générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions.

Le Conseil Municipal demande

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers
- le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté
- la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF

- **Recettes des ventes de bois** : Considérant :
 - le non-respect du contrat d'objectifs et de performance sur le maintien des effectifs
 - l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF au lieu des collectivités
 - le budget 2019 de l'ONF qui intègre déjà cette mesure au 1 juillet 2019
 - les conséquences pour cette activité susceptible de remettre en cause le maillage territorial
 - l'impact négatif sur la trésorerie de la commune (décalage d'encaissement de plusieurs mois)
 - que la libre administration de la commune est bafouée

Le conseil municipal décide :

- de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF
- d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget 2019.
- d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

7° ANIMATION CULTURE :

- **Théâtre** : 250 personnes ont assisté aux séances théâtrales des 23 et 24 février.
- **Expo Photos** : 17 photographes exposeront dans la salle polyvalente les 30 et 31 mars.
- Le **CCAS** a fêté en mars les 90 ans de Madame PIARD.
- **La Saint Patrick** qui s'est déroulée cette année à Bourguignon, organisée par les comités des fêtes des 2 villages a eu un gros succès. Une centaine de personnes ont utilisé les navettes vers Mathay et Pont de Roide.
- Le **marché du soir** de PMA sera organisé à Mathay le 19 juillet.

8° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT :

- **L'éclairage Public** Un groupe de travail sera mis en place pour compléter l'étude du changement des luminaires sodium de l'éclairage public, en vue de son remplacement par un éclairage Led.
- **Journée « Nature propre »** : Elle sera organisée le samedi 4 mai de 9 h à 12 h. Les personnes intéressées pour y participer peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie.
- **Propreté au village** : Les bibliothécaires demandent le nettoyage de l'espace autour de la bibliothèque (feuilles sèches, papiers, mégots, herbe dans les pavés).
- **Opération brioches** : Positionnée le mercredi 3 et jeudi 4 avril, nous recherchons des volontaires pour nous aider dans la collecte, avec inscription au secrétariat
- **Progression du Haut débit** : La montée en débit devrait se faire à partir du mois de juin....

9° DEPARTEMENT / Emplacements réservés précédemment au shunt : La direction des routes du département précise que les emplacements réservés dans le cadre de la réalisation du « shunt de Mathay », ne figurent plus dans la programmation des études routières du département, et qu'à ce titre les emplacements réservés n'ont plus lieu d'être

10° PMA / Mise en place d'un service de gardes nature communautaire : Une convention devra être passée avec PMA si la commune adhère à ce service moyennant le versement d'une somme de 4 000 € / an.

11° DIVERS

- **Demande de sponsoring** : L'association LM Jumping (Eperon de Mathay) organise ce printemps des concours de sauts d'obstacles, le samedi 6 avril, les dimanches 7, 14 avril, 2 juin. Elle sollicite la commune de Mathay pour mener à bien ce projet. Une subvention exceptionnelle de 500 € a été allouée au centre hippique dans le cadre de l'organisation de ces 4 manifestations. (5 abstentions)
- **Convention avec l'association « Vol libre »** : Le maire propose de passer une convention avec l'association « Vol libre » dans le cadre de l'usage des parcelles communales AI 488 et AI 464 qui permet l'atterrissage des deltaplanes sur la commune, à proximité du cimetière.